

## Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aviation civile*

*Direction des services de la navigation aérienne*

### Décision DSNA/D n° 100178 du 29 juin 2010 portant délégation de signature aux ordonnateurs secondaires et leurs délégués du budget annexe (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne)

NOR : DEVA1017280S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne, et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 29 juillet 2009 portant nomination de M. Maurice Georges en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » ;

Vu la décision DSNA/D n° 10-0111 du 26 avril 2010 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne),

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les articles 7, 10 et 11 de la décision n° 10-0111 du 26 avril 2010 sont modifiés ainsi qu'il suit :  
« Art. 7. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric Bruneau, délégation est donnée à M. Frédéric Médioni, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, à Mme Maryse de Buchy, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, à Mme Ariane Lozachmeur, administratrice civile hors classe, et à M. Gilbert Nicolas, attaché d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, ainsi que pour l'activité de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

« Art. 10. – Délégation de signature est donnée à M. Patrick Mouysset, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, chef des services navigation aérienne région parisienne, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

« Art. 11. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mouysset, délégation est donnée à Mme Noëlle Le Deun, administratrice civile hors classe, à M. François Quessada, conseiller d'administration de l'aviation civile, à M. Philippe Barnola, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à M. Nicolas Lochanski, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à M. Michel Mathias, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, à M. Grégory Courbatieu, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à M. Francis Ségura, attaché d'administration de l'aviation civile, et à Mme Christine Queyranne, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 29 juin 2010.

*Le directeur des services de la navigation aérienne,*  
M. GEORGES